



La Sûreté
du Québec
vous informe



PENSER ET AGIR FAMILLE

COMMUNIQUÉ

JOURNAL MUNICIPAL

Octobre-Novembre 2018

L'année scolaire étant débutée tout comme la saison automnale, nous tenions à aborder le sujet des transports scolaires et la sécurité des écoliers avec l'objectif de vous informer ainsi que de vous faire certains rappels ;

Les policiers demandent aux automobilistes d'être particulièrement vigilants et de faire preuve de courtoisie, surtout au moment où les écoliers sont le plus vulnérables, soit lorsqu'ils montent et descendent d'un autobus. En présence d'un autobus scolaire, les usagers de la route doivent surveiller les signaux lumineux et se préparer à arrêter.

Les autorités scolaires constatent souvent que l'imprudence de parents trop pressés met en danger la vie des jeunes qui circulent près des écoles ou dans la cour d'école. Lorsque vous reconduisez ou allez chercher un enfant à l'école :

- Respectez les aires réservées aux autobus scolaires;
- Arrêtez votre véhicule à l'endroit désigné par l'école;
- Faites attention aux enfants qui circulent tout autour;
- Respectez les limites de vitesse;
- Respectez les règles de circulation prévues dans la cour de l'école.

Pourquoi il n'y a pas de ceintures de sécurité dans les autobus scolaires?

Les autobus scolaires sont conçus avec de nombreux mécanismes de protection pour les passagers : système de compartimentation formé de sièges rapprochés à haut dossier déformable qui absorbent l'énergie, châssis très robustes, barres latérales de renforcement et plancher surélevé qui placent les passagers au-dessus du point d'impact. Ils sont sécuritaires même sans ceintures. Des tests ont démontré que les ceintures pourraient nuire à la sécurité des enfants dans les autobus :

- Elles ne peuvent pas être ajustées pour protéger convenablement les enfants;
- Elles nécessitent des sièges rigides qui amortissent moins bien les chocs.

Conduire un autobus :

Pour conduire un autobus scolaire, il faut avoir un permis de conduire de la classe 2 ou 4B et obtenir un certificat de compétence en suivant une formation qu'il faut renouveler tous les trois ans.

Le conducteur a de nombreuses responsabilités. En plus de faire plusieurs parcours par jour avec un véhicule rempli d'écoliers, il doit :

- respecter la signalisation, les règles de circulation routière ainsi que les exigences du Code de la sécurité routière et de l'ensemble de la réglementation relative à la conduite d'un véhicule lourd;
- effectuer la vérification du véhicule (appelée « ronde de sécurité »);
- veiller à la sécurité des passagers à l'intérieur et à l'extérieur de l'autobus en tout temps;
- faire respecter la discipline;
- suivre un trajet et un horaire établis par la commission scolaire.

Sûreté du Québec MRC des Maskoutains (En cas d'urgence, composez 310-4141 [*4141 cellulaire] ou le 9-1-1

925, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe [Qc] J2S 3C4 Tél. : (450) 778-8500 Téléc. (450) 778-8640

courriel : poste.mrc.maskoutains@surete.qc.ca

Internet : www.sq.gouv.qc.ca

La tâche n'est pas toujours facile. Si votre enfant rapporte un problème, communiquez avec la direction de l'école ou le responsable du service de transport de la commission scolaire. Ils sont les mieux placés pour régler la situation.

Rappel relatif au code de la sécurité routière :

Dépasser ou croiser un autobus scolaire dont les feux ROUGES intermittents clignotent entraîne une amende de 200 \$ à 300 \$ et 9 points d'inaptitude.

Cet arrêt n'est pas obligatoire lorsque vous croisez un autobus circulant sur une chaussée séparée par un terre-plein.

(Source; SAAQ)



Karine Picard

Sergente, Coordinatrice aux relations avec la communauté et relations médias

MRC des Maskoutains

Sûreté du Québec

Bureau (450) 778-8500

karine.picard@surete.qc.ca

Service des communications avec les médias

Sûreté du Québec

District Sud – Montérégie

450 641-7549

www.sq.gouv.qc.ca



Sûreté du Québec MRC des Maskoutains (En cas d'urgence, composez 310-4141 [*4141 cellulaire] ou le 9-1-1

925, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe [Qc] J2S 3C4 Tél. : (450) 778-8500 Téléc. (450) 778-8640

courriel : poste.mrc.maskoutains@surete.qc.ca

Internet : www.sq.gouv.qc.ca